

**SÉANCE DU 06 MARS 2023**

Le 06 mars 2023, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEois**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL - Gérard TOUREL - Daniel DERRAC - Nelly FACCA - Xavier PETIT - Huguette DELPY-SOUTADÉ - Thierry MONTBROUSSOUS - Bruno BARDÉS - Françoise CHINCHOLLE - Franck GARRIC - Marie-Pierre CAMBON - Philippe FOULCHÉ - Ghislain PELLIEUX - Éric ALBERT - Stéphanie RAYMOND - Sylvie CLERGUE - David POUTRAIN - Nathalie JALBY - Claudette ROUQUETTE-BAULES - Bénédicte CATHALAU - Kadour SAMET

**Absents excusés représentés :** Marie LACAN (E.CLAVERIE) - Michel ALBENGE (G.TOUREL) - Maxime FONTANILLE (B.DELBRUEL)

**Absents excusés non représentés :** Francis SALABERT - Guy INTRAN

**Secrétaire de séance :** Ghislain PELLIEUX

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX EN REGIME URBAIN**

**21-DU-0001 DISSIMULATION BT SUR P19 LES GREZES (CHEMIN DES GREZES) - 81380 LESCURE-D'ALBIGEois**

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain. Chaque année le SDET réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60% de l'estimation du montant HT.

Madame le Maire a fait appel au service technique du SDET pour étudier l'affaire référencée ci-dessous

**"Dissimulation BT sur P19 LES GREZES (chemin des Grèzes) "**

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 88 450,00 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 53 070,00 € HT, soit 60% du montant HT des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de donner son aval au SDET pour réaliser cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'exposé ci-dessus,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,  
Élisabeth CLAVERIE

